

Commission Système financier et financement de marché, 20 mai 2026

Quelle typologie pour les investissements verts ?

Quelques repères à propos du thème principal

Version du 22/04/26

Cette liste est indicative et peut être amenée à évoluer suite aux échanges et contributions en lien avec la commission

Avis de la commission concerné :

Avis 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat.

Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires afin d'en inférer des coûts unitaires.

Les références présentées ici ne sont pas exhaustives. Elles visent à resituer la commission du 20 mai 2026 dans la lignée des autres travaux menés par le Cnis, à donner des repères des travaux menés par la statistique publique dans ce domaine, tout en y ajoutant ceux des intervenants présentant à la réunion et d'acteurs de référence dans un domaine caractérisé par le foisonnement des initiatives.

Le travail d'identification de ces références a été nourri par les échanges avec des acteurs de l'Institut de la Finance Durable, l'Observatoire de la Finance Durable, la Banque de France, l'Insee et la Banque des règlements internationaux. Qu'ils en soient remerciés.

1. Travaux effectués du côté du Cnis

La commission « Système financier et financement de l'économie » du 14 novembre 2019 traitait du thème « [marchés financiers et transition écologique](#) », avec des interventions d'I4CE, de la DGT de l'Ademe, du CGDD, de BdF et du NGFS.¹

Elle a donné lieu à la publication du numéro 24 des Chroniques du Cnis : « [Marchés financiers et transition écologique : les besoins statistiques au service des politiques de promotion de la finance durable](#) ».

Le colloque du 10 mai 2023: [mesurer la transition écologique : perspectives économiques](#), et en particulier la session 2 : [Adaptation des systèmes productifs et financiers](#) (p.28-42 du Compte Rendu), avec notamment des interventions de Carbone 4, du Shift Project, de la Banque de France.

La commission « Système financier et financement de l'économie » du 14 novembre 2024 « [Mesure et à la répartition des dépenses liées à la transition écologique](#) » s'intéressait à l'identification des catégories d'acteurs devant effectuer des dépenses et investisseurs et à leur accès à des sources de financement (interventions du Sdes, de I4CE et du CGDD)²

La commission « Entreprises et stratégies de marché » du 30 septembre 2025 : [entreprises et transition écologique](#) a traité du potentiel statistique des données issues du rapportage social et environnemental des grandes entreprises au niveau européen (en particulier la CSRD) et de la manière de décrire de manière fine, au-delà des données macroéconomiques, les consommations d'énergie et émission polluantes des entreprises.

2. Quelques références réglementaires européennes

Il ne s'agit pas ici de réglementations statistiques, mais de réglementations qui cadrent les informations transmises par les gestionnaires d'actifs et les entreprises, ainsi que les seuils de transmission obligatoires, et influencent donc de manière importante une partie des données en particulier extra financières potentiellement disponibles à des fins statistiques.

La [Plate-Forme européenne de la finance durable](#) a un rôle de conseil de la commission européenne à propos des politiques de finance durable. Elle réalise en particulier des travaux à propos de l'évolution de la [taxonomie](#).

La [Sustainable Finance Disclosure Regulation \(SFDR\)](#) est un règlement à propos des obligations de transparence concernant les enjeux ESG que les professionnels de la gestion d'actifs prennent en compte ; elle est actuellement en cours de révision.

L'Autorité des marchés financiers présente sur son site [les grands principes de la taxonomie et de la SFDR](#)

La [Corporate sustainability reporting directive \(CSRD\)](#) qui a aussi été rénovée, et allégée par la [directive européenne Omnibus](#) de simplification de décembre 2025. Ses principes sont présentés sur le site de la [Direction Générale des Entreprises \(DGE\)](#). [Les enjeux des nouvelles obligations déclaratives extrafinancières des entreprises pour la statistique publique](#) ont été analysés dans un rapport récent de l'Inspection Générale de l'Insee partagé à l'occasion d'une Commission Cnis ;

1 I4CE : Institut de l'économie pour le Climat ; DGT : Direction Générale du Trésor ; Ademe : Agence de la transition écologique ; CGDD : commissariat général au développement durable ; BdF : Banque de France ; NGFS : Network of central banks and supervisors for Greening the Financial System (NGFS)

2 Sdes : Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement. I4CE : Institut de l'économie pour le Climat ; CGDD : commissariat général au développement durable

2. Acteurs de référence au niveau international à propos des données et statistiques concernant la finance verte.

la NGFS

The [Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System](#) (NGFS) a été fondée en 2017. C'est un réseau qui fédère plus de 120 banques centrales et superviseurs pruden­tiels pour répondre collectivement aux enjeux posés par le changement climatique et accompagner le secteur financier vers la finance verte. Il a en particulier édité plusieurs rapports centrés sur les données disponibles, leur qualité et leur accessibilité.

Combl­er les manques en termes de données (juillet 2022 - [Final report on bridging data gaps](#))

[Améliorer les données sur les émissions de gaz à effets de serre](#) (juillet 2024)

[Les données liées à la nature : indicateurs, sources et usage](#) (avril 2026)

La Banque Centrale Européenne (BCE)

La Banque centrale européenne (BCE) publie des [indicateurs de finance durable](#), issus des données transmises par les différentes banques centrales

La Data Gap Initiative (DGI)

La [recommandation 4 de la data gap initiative 3](#) porte sur la finance verte - en lien avec le climat - Un [document actualisé en octobre 2025](#) décrit les formats et ventilations attendus des titres verts par les différents pays.

L'Organisation de coopération pour le développement économique (OCDE)

L'OCDE dispose d'une page thématique dédiée à « [finance et investissement au service des objectifs environnementaux](#) ».

Le département d'analyse économique de la Banque des Règlements Internationaux

Publie régulièrement des articles portant sur la finance verte, dont certains ont été indiqués ou co-publiés [Benoit Mojon](#), intervenant dans cette commission

[Growth of the green bond market and greenhouse gas emissions](#), 2025

[A taxonomy of sustainable finance taxonomies](#), 2021

[Green bonds and carbon emissions: exploring the case for a rating system at the firm level](#), 2020

3. Acteurs de référence en France à propos de la finance verte

Du côté du service public

La Banque de France

La Banque de France publie un [indicateur climat](#) destiné à accompagner les entreprises dans l'évaluation de leur trajectoire d'émissions et de leur exposition aux aléas climatiques

Elle publie aussi régulièrement des analyses et billets de blog et d'analyse à propos de la finance verte ; en voici les plus récents

[Les investisseurs particuliers sont-ils à même d'influer sur le « greenium » ?](#), Bloc-Note Éco , avril 2026

[Réforme du label ISR : quel impact sur l'empreinte carbone des fonds labellisés ?](#) Bloc-Note Éco , février 2026

[Les investissements alignés sur l'Accord de Paris proposent des rendements et une stabilité comparables à ceux des indices classiques](#), Bloc-Note Éco, décembre 2025

[La titrisation verte : un levier pour financer la transition](#), Bloc-Note Éco, mars 2025

[Qu'est-ce qui fait varier l'empreinte carbone des fonds d'actions français ?](#), Bloc-Note Éco, janvier 2025

L'ADEME

A mis en place une [Plateforme de la Transparence Climatique](#) ou elle publie les rapports "Art. 29 LEC" des institutions financières, qui décrivent leurs pratiques en matière de durabilité, en partenariat avec [l'observatoire de la Finance Durable](#).

Quelques acteurs privés

[l'Observatoire de la Finance Durable](#) est un think tank qui étudie la manière de mobiliser les financements privés au service de la transition écologique.

[Carbone 4](#) est un organisme privé qui développe des méthodologies d'évaluation centrées sur les enjeux climat et biodiversité.

[L'Institut de la Finance Durable](#) est un groupement qui a pour vocation de permettre aux acteurs de la place de Paris d'accélérer les actions de transition environnementale et de responsabilité sociale.

[Paris Agreement Research Commons \(Parc\)](#) est un Think tank spécialisé dans la finance durable.

L'Institut Louis le Bachelier met par ailleurs à disposition des données financières et extra-financière essentiellement destinées à un public académique, dans le cadre du projet [Pladifes](#) financé par l'ANR.